



Hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation (HTSH) ou en cas de carence de l'aidant

L'accueil transitoire en EHPAD a vocation à assurer aux personnes âgées une continuité dans son parcours avec un accompagnement adapté.

↳ Concrètement ?

Le dispositif :

- Renforce le parcours de la personne âgée en sortie d'hospitalisation par un séjour temporaire en EHPAD
- Améliore et sécurise le retour à domicile des personnes âgées
- Facilite le retour de la personne à proximité de son domicile ou de son aidant

☞ Pour qui ?

Les personnes âgées de 60 ans et plus

📅 Combien de temps ?

30 jours maximum en EHPAD

🔄 Comment ça se passe ?

Les orientations sont réalisées soit par les services hospitaliers, soit par les dispositifs d'appui à la coordination, soit par le médecin traitant vers les EHPAD identifiés pour cet accueil

Une question ?

Contactez la Délégation départementale de l'ARS de votre département

Retrouvez la liste des structures d'hébergement identifiées en Grand Est sur le site de l'ARS

